



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

**Bruxelles, le 2 juillet 2010 (12.07)
(OR. en)**

11794/10

PUBLIC 37

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL - MAI 2010

Le présent document contient:

- à l'ANNEXE I, une liste des actes adoptés par le Conseil en mai 2010 ¹²;
- à l'ANNEXE II, des informations supplémentaires sur l'adoption de ces actes. La PARTIE I fournit des informations concernant l'adoption des actes législatifs, telles que la date d'adoption, la session du Conseil concernée, le numéro du document adopté et, le cas échéant, les règles applicables en matière de vote, les résultats du vote, l'explication du vote et les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil. La PARTIE II fournit des informations relatives à l'adoption d'autres actes, que le Conseil a décidé de rendre publiques.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² Dans le cas d'actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte législatif est adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen ainsi que par les secrétaires respectifs des deux institutions.

Le présent document est également disponible sur Internet (<http://consilium.europa.eu>), à la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevé des actes du Conseil". Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le Registre public des documents du Conseil (Accès aux documents du Conseil: Registre public).

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi (accessibles via Internet: <http://consilium.europa.eu>, rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevé des actes du Conseil").

**LISTE DES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL
EN MAI 2010**

**3011^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à
Bruxelles, le 10 mai 2010**

2010/314/UE: Décision du Conseil du 10 mai 2010 relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord de Genève sur le commerce des bananes entre l'Union européenne et le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et le Venezuela et d'un accord sur le commerce des bananes entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique
JO L 141 du 9.6.2010, p. 1-2

Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part
Doc. 6149/10 + COR 1

Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'action de l'UE dans le domaine des produits de base
Doc. 9648/10

Conclusions du Conseil sur un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire
Doc. 9653/10

Conclusions du Conseil - Programme APE pour le développement (PAPED)
Doc. 9634/10

Conclusions du Conseil sur l'assistance alimentaire à caractère humanitaire
Doc. 9654/10

Conclusions du Conseil sur le rôle de l'UE dans le domaine de la santé mondiale
Doc. 9644/10

**3012^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à
Bruxelles, le 10 mai 2010**

Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport
Doc. 6103/4/10 REV 4

2010/320/UE: Décision du Conseil du 10 mai 2010 adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire et mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif

JO L 145 du 11.6.2010, p. 6-11

3013^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (ÉDUCATION, JEUNESSE et CULTURE), tenue à Bruxelles, les 10 et 11 mai 2010

Directive 2010/32/UE du Conseil du 10 mai 2010 portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

JO L 134 du 1.6.2010, p. 66-72

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 8/2009 de la Cour des comptes européenne intitulé "Réseaux d'excellence et projets intégrés de la politique communautaire en matière de recherche: ont-ils atteint leurs objectifs?"

Doc. 8622/10

Conclusions du Conseil concernant le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie

Doc. 8791/10

Conclusions du Conseil sur le SIS II

Doc. 8932/1/10 REV 1

Règlement (UE) n° 408/2010 du Conseil du 11 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 194/2008 du Conseil renouvelant et renforçant les mesures restrictives instituées à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar

JO L 118 du 12.5.2010, p. 5-5

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés

7998/10 + COR 1 (sk)

Conclusions du Conseil sur la prévention des crises économiques et le soutien à l'activité économique

Doc. 7881/10

Règlement (UE) n° 407/2010 du Conseil du 11 mai 2010 établissant un mécanisme européen de stabilisation financière

JO L 118 du 12.5.2010, p. 1-4

2010/294/UE: Décision du Conseil du 10 mai 2010 concernant la désignation des Capitales européennes de la culture 2014

JO L 126 du 22.5.2010, p. 24-24

Décision du Conseil relative à la désignation des Capitales européennes de la culture 2014
Doc. 9144/10

Conclusions du Conseil sur l'apport de la culture au développement local et régional
Doc. 8263/10

Conclusions du Conseil sur Europeana: prochaines étapes
Doc. 8843/10

Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation
Doc. 8797/10 + REV 1 (ro)

Conclusions du Conseil sur les compétences au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et l'initiative intitulée "des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux"
Doc. 8798/10

Conclusions du Conseil sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur
Doc. 8799/10

Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à l'inclusion active des jeunes: lutter contre le chômage et la pauvreté
Doc. 9018/10 + COR 1

3014^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Bruxelles, le 17 mai 2010

Décision du Conseil relative à la signature d'un accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT)
Doc. 7256/10

Accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT)
Doc. 7636/10 + COR 1 (fi)

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union au sein du comité mixte créé par l'accord entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des Îles Féroé, d'autre part, en ce qui concerne la modification de l'annexe II du protocole n° 3, relative à la liste des ouvraisons ou transformations à appliquer aux matières non originaires pour que le produit transformé puisse obtenir le caractère originaire, à la suite de l'entrée en vigueur du système harmonisé 2007
Doc. 6449/10 + REV 1 (lt) + REV 2 (hu)

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union au sein du comité mixte créé par l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège, en ce qui concerne la modification de l'annexe II du protocole n° 3, relative à la liste des ouvraisons ou transformations à appliquer aux matières non originaires pour que le produit transformé puisse obtenir le caractère originaire, à la suite de l'entrée en vigueur du système harmonisé 2007
Doc. 6486/10 + REV 1 (lt) + REV 2 (hu)

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union au sein du comité mixte créé par l'accord entre la Communauté économique européenne et la République d'Islande, en ce qui concerne la modification de l'annexe II du protocole n° 3, relative à la liste des ouvraisons ou transformations à appliquer aux matières non originaires pour que le produit transformé puisse obtenir le caractère originaire, à la suite de l'entrée en vigueur du système harmonisé 2007
Doc. 6489/10 + REV 1 (lt) + REV 2 (hu)

3015^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles, le 18 mai 2010

Position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2010
Doc. 9742/10

Conclusions du Conseil intitulées "Changement climatique: financement à mise en œuvre rapide"
Doc. 9089/1/10 REV 1

2010/279/PESC: Décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN)
JO L 123 du 19.5.2010, p. 4-8

Conclusions du Conseil sur la stratégie de sortie des programmes d'aide au secteur financier
Doc. 9221/10

Conclusions du Conseil sur les cadres budgétaires nationaux
Doc. 9919/10

Conclusions du Conseil sur la prévention, la gestion et la résolution des crises
Doc. 9378/10 + COR 1

3016^{ème} session du Conseil de l'Union européenne "COMPÉTITIVITÉ" (Marché intérieur, industrie, recherche), tenue à Bruxelles, les 25 et 26 mai 2010

Conclusions du Conseil sur l'interconnexion des registres du commerce et des sociétés
Doc. 9678/10 + COR 1 (fi) + COR 2 (sv)

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité de gestion institué par la convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières concernant la proposition de compléter ladite convention par l'ajout d'une nouvelle annexe sur l'allègement des formalités de passage des frontières pour le transport international de marchandises par chemin de fer

Doc. 9188/10

Conclusions du Conseil sur le fonctionnement et la mise en œuvre de la législation de l'UE relative aux précurseurs de drogues

Doc. 8427/10 + COR 1 (hu) + COR 2 (sk) + COR 3 (it) + REV 1 (sl)

Conclusions du Conseil sur la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Doc. 9809/10

Règlement d'exécution (UE) n° 467/2010 du Conseil du 25 mai 2010 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de silicium originaire de la République populaire de Chine, étendu aux importations de silicium expédié de la République de Corée, qu'il ait ou non été déclaré originaire de ce pays, conformément à l'article 11, paragraphe 2, et à un réexamen intermédiaire partiel au titre de l'article 11, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1225/2009
JO L 131 du 29.5.2010, p. 1-21

Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés

Doc. 8199/10

2010/298/PESC: Décision 2010/298/PESC du Conseil du 25 mai 2010 modifiant et prolongeant l'action commune 2008/112/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau (UE RSS GUINÉE-BISSAU)
JO L 127 du 26.5.2010, p. 16–17

Conclusions du Conseil sur des véhicules propres et économes en énergie pour une industrie automobile compétitive et un transport routier décarbonisé

Doc. 10151/10

Conclusions du Conseil sur la révision à venir du système des marques dans l'Union européenne

Doc. 9412/10

Conclusions du Conseil intitulées "Créer une Europe innovante"

Doc. 10266/10

Conclusions du Conseil sur la simplification et le renforcement de l'efficacité des programmes de soutien à la recherche et à l'innovation européennes

Doc. 10268/10

Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'Espace européen de la recherche
Doc. 10270/10 + COR 1

Conclusions du Conseil relatives à plusieurs questions liées au développement de l'EER
Doc. 10246/10

3017^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE), tenue à Bruxelles, le 31 mai 2010

Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux équipements sous pression transportables et abrogeant les directives 76/767/CEE, 84/525/CEE, 84/526/CEE, 84/527/CEE et 1999/36/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
PE-CONS 14/1/10 REV 1

Règlement (UE) n° 540/2010 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP)
JO L 158 du 24.6.2010, p. 7-8

Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'Union européenne en vue du renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec les Seychelles
Doc. 9755/10 + COR 1 (lv)

Conclusions du Conseil sur la stratégie numérique pour l'Europe
Doc. 10130/10

Conclusions du Conseil intitulées "Vers une stratégie énergétique pour l'Europe pour la période 2011-2020"
Doc. 9744/10

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MAI 2010			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
3012^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Bruxelles, le 10 mai 2010 Position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le cadre pour le déploiement de systèmes de transport intelligents dans le domaine du transport routier et d'interfaces avec d'autres modes de transport	Doc. 6103/4/10 REV 4	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur
Déclaration de la Commission relative aux actions prioritaires en matière de déploiement des systèmes de transport intelligents (STI) 1. L'article 6, paragraphe 2, de la position du Conseil en première lecture est libellé comme suit: 2. La Commission se fixe pour objectif d'adopter les spécifications pour une ou plusieurs actions prioritaires au plus tard le* Au plus tard douze mois à compter de l'adoption des spécifications nécessaires concernant une action prioritaire, la Commission présente, le cas échéant, au Parlement européen et au Conseil, conformément à l'article 294 du TFUE, une proposition pour le déploiement de ladite action prioritaire, après avoir réalisé une analyse d'impact comportant une analyse coûts-avantages. 2. Sur la base des informations actuellement disponibles, la Commission est d'avis que le calendrier indicatif suivant pourrait être envisagé pour l'adoption des spécifications requises concernant les actions prioritaires visées à l'article 3:			

* Veuillez insérer la date : 30 mois après la date d'entrée en vigueur de la présente directive.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS
MAI 2010

TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Spécifications pour:</th><th>Au plus tard à la fin de:</th><td></td><td></td></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>la mise à disposition, dans l'ensemble de l'UE, de services d'informations sur les déplacements multimodaux visés à l'article 3, point a)</td><td>2014</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>la mise à disposition, dans l'ensemble de l'UE, de services d'informations en temps réel sur la circulation visés à l'article 3, point b)</td><td>2013</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>les données et procédures pour la fourniture, dans la mesure du possible, d'informations minimales universelles sur la circulation liées à la sécurité routière gratuites pour les usagers, telles qu'énoncées à l'article 3, point c);</td><td>2012</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>la mise à disposition harmonisée d'un service d'appel d'urgence (eCall) interopérable dans toute l'UE, tel que présenté à l'article 3, point d);</td><td>2012</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>la mise à disposition de services d'informations concernant des aires de stationnement sûres et sécurisées aux camions et aux véhicules commerciaux, comme indiqué à l'article 3, point e);</td><td>2012</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>la mise à disposition de services de réservation concernant des aires de stationnement sûres et sécurisées aux camions et aux véhicules commerciaux, comme indiqué à l'article 3, point f);</td><td>2013</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> Tableau 1: Calendrier indicatif prévu pour l'adoption de spécifications concernant les actions prioritaires Ce calendrier indicatif est établi en partant de l'hypothèse que le PE et le Conseil parviendront rapidement à un accord sur la directive STI en deuxième lecture, au début de 2010.				Spécifications pour:	Au plus tard à la fin de:			la mise à disposition, dans l'ensemble de l'UE, de services d'informations sur les déplacements multimodaux visés à l'article 3, point a)	2014			la mise à disposition, dans l'ensemble de l'UE, de services d'informations en temps réel sur la circulation visés à l'article 3, point b)	2013			les données et procédures pour la fourniture, dans la mesure du possible, d'informations minimales universelles sur la circulation liées à la sécurité routière gratuites pour les usagers, telles qu'énoncées à l'article 3, point c);	2012			la mise à disposition harmonisée d'un service d'appel d'urgence (eCall) interopérable dans toute l'UE, tel que présenté à l'article 3, point d);	2012			la mise à disposition de services d'informations concernant des aires de stationnement sûres et sécurisées aux camions et aux véhicules commerciaux, comme indiqué à l'article 3, point e);	2012			la mise à disposition de services de réservation concernant des aires de stationnement sûres et sécurisées aux camions et aux véhicules commerciaux, comme indiqué à l'article 3, point f);	2013		
Spécifications pour:	Au plus tard à la fin de:																														
la mise à disposition, dans l'ensemble de l'UE, de services d'informations sur les déplacements multimodaux visés à l'article 3, point a)	2014																														
la mise à disposition, dans l'ensemble de l'UE, de services d'informations en temps réel sur la circulation visés à l'article 3, point b)	2013																														
les données et procédures pour la fourniture, dans la mesure du possible, d'informations minimales universelles sur la circulation liées à la sécurité routière gratuites pour les usagers, telles qu'énoncées à l'article 3, point c);	2012																														
la mise à disposition harmonisée d'un service d'appel d'urgence (eCall) interopérable dans toute l'UE, tel que présenté à l'article 3, point d);	2012																														
la mise à disposition de services d'informations concernant des aires de stationnement sûres et sécurisées aux camions et aux véhicules commerciaux, comme indiqué à l'article 3, point e);	2012																														
la mise à disposition de services de réservation concernant des aires de stationnement sûres et sécurisées aux camions et aux véhicules commerciaux, comme indiqué à l'article 3, point f);	2013																														

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS

MAI 2010

TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de la Commission concernant la responsabilité Le déploiement et l'utilisation d'applications et de services STI peut soulever un certain nombre de questions en matière de responsabilité, qui peuvent constituer une entrave majeure à une large pénétration sur le marché de certains services STI. La résolution de ces problèmes figure parmi les actions prioritaires proposées par la Commission dans son plan d'action pour les STI. La Commission surveillera attentivement l'évolution de la situation dans les États membres en ce qui concerne le déploiement et l'utilisation des applications et des services STI, en tenant compte de la législation nationale et communautaire en vigueur en matière de responsabilité, et notamment de la directive 1999/34/CE. Si cela s'avère nécessaire et opportun, la Commission élaborera des lignes directrices en matière de responsabilité, où elle précisera notamment les obligations des parties prenantes en ce qui concerne la mise en oeuvre et l'utilisation des applications et services STI. Déclaration de la Commission concernant la notification d'actes délégués La Commission européenne note que, à l'exception des cas où l'acte législatif prévoit une procédure d'urgence, le Parlement européen et le Conseil considèrent que la notification d'actes délégués tient compte des périodes de vacances des institutions (hiver, été et élections européennes), afin que le Parlement européen et le Conseil soient en mesure d'exercer leurs compétences dans les délais prévus par les actes législatifs pertinents, et est disposée à agir en conséquence. Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission concernant l'article 290 du TFUE Le Parlement européen, le Conseil et la Commission déclarent que les dispositions de la présente directive ne préjugent pas de la position que les institutions pourraient adopter à l'avenir à l'égard de l'application de l'article 290 du TFUE ou d'actes législatifs individuels comportant de telles dispositions. Déclaration du Royaume-Uni, de la République tchèque, de Malte, de la Pologne et du Portugal Le Royaume-Uni, la République tchèque, Malte, la Pologne et le Portugal sont favorables au souhait exprimé de faciliter le déploiement et l'utilisation de systèmes de transport intelligents par-delà les frontières, dans l'ensemble de l'UE, lorsque des arguments économiques solides le justifient pour atteindre certains objectifs. Le déploiement et l'utilisation bien ciblés de systèmes de transport intelligents peut contribuer grandement à améliorer l'efficacité des transports, la sécurité routière, les performances environnementales et la compétitivité. En application du principe de subsidiarité, c'est à chaque État membre qu'il appartient de se prononcer sur le déploiement de systèmes de transport intelligents sur son territoire. Le Royaume-Uni, la République tchèque, Malte, la Pologne et le Portugal notent qu'aucune disposition de cette directive ne porte atteinte à ce droit et continuera d'attacher une importance capitale à cet élément dans le cadre des discussions menées sur toute proposition future éventuelle.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS MAI 2010			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration de la France La France partage pleinement l'objectif de mise en œuvre au niveau communautaire d'un système interopérable d'appels d'urgence embarqués ("eCall") qui devra permettre des progrès en matière de sécurité routière. Elle considère toutefois que toute décision sur les spécifications fonctionnelles et techniques du système eCall devra être précédée de nouvelles analyses d'impact et du rapport coût bénéfice du système envisagé. La France souhaite que les experts nationaux soient dûment associés à ces travaux, dans la mesure où la mise en œuvre d'un système eCall relèverait de la responsabilité des États membres. En tant que solution unique, l'eCall paneuropéen, proposé par la Commission, a été écarté par le Conseil et le Parlement européen. La formulation adoptée par les co-législateurs permet ainsi la coexistence de systèmes interopérables, incluant les systèmes existants, conformément aux principes de l'annexe II de la directive. La France réitère ses fortes réserves sur l'eCall paneuropéen, dans la mesure où la technologie retenue ne permet pas une couverture optimale du territoire de l'Union et où la Commission n'a pas donné de garantie suffisante en réponse au risque de désorganisation des services d'urgence des États membres.			
3017^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE), tenue à Bruxelles, le 31 mai 2010 Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux équipements sous pression transportables et abrogeant les directives 76/767/CEE, 84/525/CEE, 84/526/CEE, 84/527/CEE et 1999/36/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	PE-CONS 14/1/10 REV 1	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS			
MAI 2010			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration du Parlement européen, du Conseil et de la Commission concernant l'article 290 du TFUE Le Parlement européen, le Conseil et la Commission déclarent que les dispositions de la présente directive ne préjugent pas de la position que les institutions pourraient adopter à l'avenir à l'égard de l'application de l'article 290 du TFUE ou d'actes législatifs individuels comportant de telles dispositions. Déclaration de la Commission concernant la notification des actes délégués La Commission européenne note que, à l'exception des cas où l'acte législatif prévoit une procédure d'urgence, le Parlement européen et le Conseil considèrent que la notification d'actes délégués tient compte des périodes de vacances des institutions (hiver, été et élections européennes), afin que le Parlement européen et le Conseil soient en mesure d'exercer leurs compétences dans les délais prévus par les actes législatifs pertinents, et est disposée à agir en conséquence.			
Règlement (UE) n° 540/2010 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP)	PE-CONS 12/1/10 REV 1	Majorité qualifiée	Tous les États membres en faveur
Déclaration du Conseil À la suite de la candidature de l'Islande à l'adhésion à l'Union européenne, présentée le 16 juillet 2009, le Conseil a invité la Commission à lui soumettre son avis sur ladite candidature. La Commission a présenté son avis le 24 février 2010. Tenant compte, en outre, du fait que l'Islande participe à l'Espace économique européen et est associée à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen et se fondant également sur les conclusions pertinentes adoptées par le Conseil les 7 et 8 décembre 2009, relatives à la question de l'inclusion de l'Islande au nombre des pays bénéficiaires d'une aide au titre de l'instrument de préadhésion, le Conseil considère que l'Islande est, aux fins du règlement IAP, un pays candidat potentiel à l'adhésion à l'Union européenne.			

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION DES ACTES LÉGISLATIFS			
MAI 2010			
TITRE DE L'ACTE LÉGISLATIF	TEXTES ADOPTÉS	RÈGLE DE VOTE	VOTES
Déclaration du Conseil Le Conseil prend bonne note de certaines préoccupations qui ont été exprimées quant au fait que la participation aux procédures de marchés publics ou de contrats de subvention financés au titre du volet "coopération transfrontière" du règlement IAP soit ouverte à des personnes physiques ou morales ressortissantes de pays autres que ceux qui participent à la coopération transfrontière. La demande de modification de l'article 19 du règlement IAP nécessite un examen plus approfondi. Par conséquent, le Conseil invite la Commission à proposer des solutions possibles à ce problème, dès que l'occasion de modifier le règlement IAP se présentera.			

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3011^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Bruxelles, le 10 mai 2010 2010/314/UE: Décision du Conseil du 10 mai 2010 relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord de Genève sur le commerce des bananes entre l'Union européenne et le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou et le Venezuela et d'un accord sur le commerce des bananes entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique Doc. 7778/10 Décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord-cadre entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part Doc. 6149/10 + COR 1 Déclaration du Conseil L'Union européenne ne notifiera pas à la République de Corée, au titre de l'accord-cadre, que l'Irlande est désormais liée en tant que membre de l'Union européenne par les dispositions de l'accord qui relèvent de la troisième partie, titre V, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément au protocole sur la position du Royaume-Uni et de l'Irlande annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, sans le consentement préalable de l'Irlande. Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'action de l'UE dans le domaine des produits de base Doc. 9648/10	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil sur un cadre stratégique de l'UE pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire Doc. 9653/10 Conclusions du Conseil - Programme APE pour le développement (PAPED) Doc. 9634/10 Conclusions du Conseil sur l'assistance alimentaire à caractère humanitaire Doc. 9654/10 Conclusions du Conseil sur le rôle de l'UE dans le domaine de la santé mondiale Doc. 9644/10 3012^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Bruxelles, le 10 mai 2010 2010/320/UE: Décision du Conseil du 10 mai 2010 adressée à la Grèce en vue de renforcer et d'approfondir la surveillance budgétaire et mettant la Grèce en demeure de prendre des mesures pour procéder à la réduction du déficit jugée nécessaire pour remédier à la situation de déficit excessif Doc. 9443/10	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions des États membres de l'UE (27 pays) Les États membres dont la monnaie est l'euro ont décidé d'accorder un soutien à la stabilité de la Grèce dans un cadre intergouvernemental au moyen de prêts bilatéraux centralisés. Les États membres de l'UE chargent la Commission des tâches liées à la coordination et à la gestion du soutien à la stabilité exposées dans une convention entre créanciers qui sera conclue par les États membres de la zone euro accordant le soutien. Le rôle confié à la Commission se limite aux tâches précisées dans la convention entre créanciers et ne va pas au-delà de tâches associées à la gestion du soutien à la stabilité de la Grèce. Ce rôle n'impliquera aucune augmentation des dépenses de la Commission ou de toute autre dépense au titre du budget de l'UE. Sous réserve des conditions énoncées dans la convention entre créanciers, ces tâches comprendront notamment, au nom des États membres de la zone euro accordant le soutien et conformément à leurs instructions, la négociation et la signature d'une convention de prêt avec la Grèce, l'ouverture d'un compte au nom des prêteurs auprès de la BCE et l'utilisation de ce compte pour traiter tous les paiements au nom des prêteurs et en provenance de l'emprunteur, la coordination des versements, certains calculs, la répartition des paiements entre les prêteurs et la fourniture d'informations aux prêteurs concernant les violations de la convention de prêt ou les demandes de dérogation ou de modification en liaison avec cette convention.	
3013^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (ÉDUCATION, JEUNESSE et CULTURE), tenue à Bruxelles, les 10 et 11 mai 2010 Directive 2010/32/UE du Conseil du 10 mai 2010 portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Doc. 7318/10 + COR 1 (fi) + COR 2 (es)	
Déclaration de la délégation hongroise La Hongrie se félicite des précisions que les partenaires sociaux (HOSPEEM et FSESP) ont conjointement apportées en ce qui concerne l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire (doc. 6179/10). Elle considère que ces précisions seront très utiles pour la mise en œuvre de la directive.	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 8/2009 de la Cour des comptes européenne intitulé "Réseaux d'excellence et projets intégrés de la politique communautaire en matière de recherche: ont-ils atteint leurs objectifs?" Doc. 8622/10 Conclusions du Conseil concernant le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie Doc. 8791/10 Conclusions du Conseil sur le SIS II Doc. 8932/1/10 REV 1 Règlement (UE) n° 408/2010 du Conseil du 11 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 194/2008 du Conseil renouvelant et renforçant les mesures restrictives instituées à l'encontre de la Birmanie/du Myanmar Doc. 8404/10 Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés Doc.7998/10 + COR 1 (sk) Conclusions du Conseil sur la prévention des crises économiques et le soutien à l'activité économique Doc.7881/10 Règlement (UE) n° 407/2010 du Conseil du 11 mai 2010 établissant un mécanisme européen de stabilisation financière Doc. 9606/10 + COR 1 (fi)	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
2010/294/UE: Décision du Conseil du 10 mai 2010 concernant la désignation des Capitales européennes de la culture 2014 Doc. 9144/10 Conclusions du Conseil sur l'apport de la culture au développement local et régional Doc. 8263/10 Conclusions du Conseil sur Europeana: prochaines étapes Doc. 8843/10 Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'éducation et de la formation Doc. 8797/10 + REV 1 (ro) Conclusions du Conseil sur les compétences au service de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et l'initiative intitulée "des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux" Doc. 8798/10 Conclusions du Conseil sur l'internationalisation de l'enseignement supérieur Doc. 8799/10 Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relative à l'inclusion active des jeunes: lutter contre le chômage et la pauvreté Doc. 9018/10 + COR 1	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3014^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AGRICULTURE et PÊCHE), tenue à Bruxelles, le 17 mai 2010 Décision du Conseil relative à la signature d'un accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT) Doc. 7256/10 Accord de partenariat volontaire entre l'Union européenne et la République du Congo sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés vers l'Union européenne (FLEGT) Doc. 7636/10 + COR 1 (fi) Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union au sein du comité mixte créé par l'accord entre la Communauté européenne, d'une part, et le gouvernement du Danemark et le gouvernement local des Îles Féroé, d'autre part, en ce qui concerne la modification de l'annexe II du protocole n° 3, relative à la liste des ouvraisons ou transformations à appliquer aux matières non originaires pour que le produit transformé puisse obtenir le caractère originaire, à la suite de l'entrée en vigueur du système harmonisé 2007 Doc. 6449/10 + REV 1 (lt) + REV 2 (hu)	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union au sein du comité mixte créé par l'accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège, en ce qui concerne la modification de l'annexe II du protocole n° 3, relative à la liste des ouvraisons ou transformations à appliquer aux matières non originaires pour que le produit transformé puisse obtenir le caractère originaire, à la suite de l'entrée en vigueur du système harmonisé 2007 Doc. 6486/10 + REV 1 (lt) + REV 2 (hu) Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union au sein du comité mixte créé par l'accord entre la Communauté économique européenne et la République d'Islande, en ce qui concerne la modification de l'annexe II du protocole n° 3, relative à la liste des ouvraisons ou transformations à appliquer aux matières non originaires pour que le produit transformé puisse obtenir le caractère originaire, à la suite de l'entrée en vigueur du système harmonisé 2007 Doc. 6489/10 + REV 1 (lt) + REV 2 (hu) 3015^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES et FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles, le 18 mai 2010 Position du Conseil concernant le projet de budget rectificatif n° 1 de l'Union européenne pour l'exercice 2010 Doc. 9742/10 Directive du Parlement européen et du Conseil sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003/41/CE et 2009/65/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Doc. 7377/10	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Conclusions du Conseil intitulées "Changement climatique: financement à mise en œuvre rapide" Doc. 9089/1/10 REV 1 2010/279/PESC: Décision 2010/279/PESC du Conseil du 18 mai 2010 relative à la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL AFGHANISTAN) Doc. 9246/10 Conclusions du Conseil sur la stratégie de sortie des programmes d'aide au secteur financier Doc. 9221/10 Conclusions du Conseil sur les cadres budgétaires nationaux Doc. 9919/10 Conclusions du Conseil sur la prévention, la gestion et la résolution des crises Doc. 9378/10 + COR 1 3016^{ème} session du Conseil de l'Union européenne "COMPÉTITIVITÉ" (Marché intérieur, industrie, recherche), tenue à Bruxelles, les 25 et 26 mai 2010 Conclusions du Conseil sur l'interconnexion des registres du commerce et des sociétés Doc. 9678/10 + COR (fi) + COR 1 (sv)	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité de gestion institué par la convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières concernant la proposition de modification de ladite convention par l'ajout d'une nouvelle annexe sur l'allègement des formalités de passage des frontières pour le transport international de marchandises par chemin de fer Doc. 9188/10 Conclusions du Conseil sur le fonctionnement et la mise en œuvre de la législation de l'UE relative aux précurseurs de drogues Doc. 8427/10 + COR 1 (hu) + COR 2 (sk) + COR 3 (it) + REV 1 (sl) Conclusions du Conseil sur la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale Doc. 9809/10 Règlement d'exécution (UE) n° 467/2010 du Conseil du 25 mai 2010 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de silicium originaire de la République populaire de Chine, étendu aux importations de silicium expédié de la République de Corée, qu'il ait ou non été déclaré originaire de ce pays, conformément à l'article 11, paragraphe 2, et à un réexamen intermédiaire partiel au titre de l'article 11, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1225/2009 Doc. 9308/10 Décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés Doc. 8199/10	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
2010/298/PESC: Décision 2010/298/PESC du Conseil du 25 mai 2010 modifiant et prolongeant l'action commune 2008/112/PESC relative à la mission de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République de Guinée-Bissau (UE RSS GUINÉE-BISSAU) Doc. 9140/10 Conclusions du Conseil sur des véhicules propres et économes en énergie pour une industrie automobile compétitive et un transport routier décarbonisé Doc. 10151/10 Conclusions du Conseil sur la révision à venir du système des marques dans l'Union européenne Doc. 9412/10 Conclusions du Conseil intitulées "Créer une Europe innovante" Doc.10266/10 Conclusions du Conseil sur la simplification et le renforcement de l'efficacité des programmes de soutien à la recherche et à l'innovation européennes Doc.10268/10 Conclusions du Conseil sur la dimension sociale de l'Espace européen de la recherche Doc.10270/10 + COR 1 Conclusions du Conseil relatives à plusieurs questions liées au développement de l'EER Doc.10246/10	

INFORMATIONS CONCERNANT L'ADOPTION D'AUTRES ACTES MAI 2010	
AUTRES ACTES	Votes/Déclarations rendus publics
3017^{ème} session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORT, TÉLÉCOMMUNICATIONS et ÉNERGIE), tenue à Bruxelles, le 31 mai 2010 Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir des négociations au nom de l'Union européenne en vue du renouvellement du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec les Seychelles Doc. 9755/10 + COR 1 (lv) Conclusions du Conseil sur la stratégie numérique pour l'Europe Doc.10130/10 Conclusions du Conseil intitulées "Vers une stratégie énergétique pour l'Europe pour la période 2011-2020" Doc. 9744/10	